

Vendredi 22 Novembre 2024

Thématique : La fin de mission du Chef de Groupe

Présents :

- Brice Macabies
- Robert Olive
- Florian Bataille
- Fabrice Lescoat
- Donatién Diulius
- Christophe Ménigon
- Olivier Pagès
- Damien Desmyter
- Galdric Jacquet
- Pierre Chabord
- Régis Perello
- Matthieu Faure
- Albin Michelet

Les formations GOC3 ou FDF3, abordent la mise en œuvre des réactions immédiates en intervention et la conduite d'une opération nécessitant plusieurs engins. Ces formations n'abordent en aucun cas les fins de mission du Chef de Groupe. Aux problématiques de relogement, de chômage technique, ou de sécurisation de site impacté par le sinistre s'ajouteront la responsabilité de décider la fin des actions de secours ou la transmission du COS à un chef d'agrès.



I / Rappels des éléments de doctrines

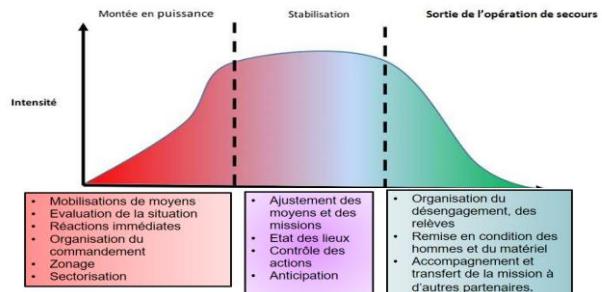
1. GDO Exercice du Commandement et Conduite des Opérations

« Une opération de secours se découpe en 3 phases aux durées variables selon la situation :

- la montée en puissance ;
- la stabilisation ;
- la sortie de l'opération de secours. »

La sortie de l'opération de secours se caractérise par la mise en place de mesures d'accompagnement vers une situation sécurisée permettant de désengager progressivement les secours.

Le COS restera vigilant lors de cette phase qui est très accidentogène (Ex : Feu du Château de Mery...).



2. GDO Feu de structure et Feux de Forêts et Espaces Naturels

• Feu éteint sur feu de structure :

Objectif final recherché par le COS concernant le feu. C'est la fin des opérations de lutte contre l'incendie de structure.

(Voir message type Incendie de structure)



RÉSULTAT ACTIONS ENGAGÉES (Toutes les T+30 max)			
Feu circonscrit	Maître du feu	Foyers principaux éteints	Feu éteint
Poursuivons reconnaissances			Quittons les lieux



• Feu éteint sur feux de végétaux :

Le feu est maîtrisé et ne comprend plus aucune partie active (visible ou non). Aucun dispositif opérationnel dédié n'est maintenu sur site. A la différence des autres, ce stade est définitif. Si une reprise intervient, il s'agira d'un nouveau feu.

(Voir message type sur GDFO FdFEN)

ORIGINE SUPPOSÉE DU FEU		Indéterminée	Naturelle	Accidentelle	Volontaire
LE FEU EST		En propagation libre	Fixé	Maîtrisé	Éteint

3. Les autres missions (ex : SR, PPBE)

Aucun document de doctrine ne précise la terminologie à utiliser. Néanmoins les termes « fins de missions » ou « opération terminées » pour les moyens pompiers, peuvent être utilisés.

La fiche TOP1.4.18 « Interventions pour personnes bloquées dans un ascenseur », rappelle pour un chef d'agres, les procédures opérationnelles et conduite à tenir, en l'absence de doctrine nationale.

II – Transmission de COS à un chef d'agrès

Quitter les lieux et laisser le COS à un chef d'agrès doit se faire en utilisant si possible **les outils ECCO du COS** :



- L'**ordre de conduite** (SOIEC), afin d'expliquer la situation et rappeler les objectifs.
- La **SITAC** (sur atlas ou plan / parcellaire) permettra d'identifier les points chauds nécessitant une surveillance accrue. La SITAC rappelle le dispositif maintenu sur les lieux.
- Le rappel des **règles de sécurité individuelles et collectives** (Zonage, les risques...)
- **Le message Radio du Chef de Groupe** qui est transmis au CODIS, précise quel est le chef d'agrès de l'engin qui prend le COS pour la suite de l'opération.

Une perte de prise de conscience de cette responsabilité de COS est souvent observée, à la suite de relèves multiples dans des phases de surveillance perdurant dans le temps.

Une fois l'intervention terminée, le **CRSS** doit être « correctement » renseigné par le COS.

III – Passer « Feu éteint »

Sur feu de végétaux, il est difficile de passer feux éteint pendant la nuit.

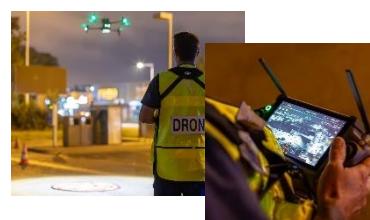
Le manque de luminosité associé à l'impossibilité de reconnaître précisément le contour du sinistre, ne permet pas d'avoir tous les indicateurs nécessaires. Le COS peut décider de reporter la reconnaissance aux levées du jour afin de mieux analyser la situation et décider de la suite des opérations.

Le COS peut, en feux de structure ou feux de végétaux faire appel à d'autres moyens pour conforter sa prise de décision :



• La caméra thermique

Celle du Chef de groupe possède de la mémoire permettant de réaliser de la capture d'images pouvant être joint au CRSS



• Les drones (Capteurs thermiques)

Plusieurs questions ont été émises :

- Sur une intervention dont le commandement était tenu par un Chef de Site ou Chef de Colonne, un Chef de groupe peut-il passer feu éteint ? En réunion plénière, la direction avait oralement souhaité que le « feu éteint » soit passé par un officier qui a le même niveau GOC que le COS.
- Qui est le COS quand le CODIS renvoie une Chef de Groupe pour « *passer le feu, éteint* » ? Cette situation peut se produire alors qui n'a pas participé à l'opération. D'un point de vue réglementaire, Il semblerait que cette prise de décision nécessite de prendre le COS.

IV – « Fin de mission en SR »

Les missions SR engendrent une coordination interservices. Le CGCT précise que le Commandant des Opérations de Secours est un Sapeur-Pompier. Il sera inscrit également dans le « Guide interservices interventions en milieux routiers ».

Lorsque l'opération de secours est terminée, l'intervention est transférée aux autres services (Force de l'ordre si notion de trouble de l'ordre public, Services des routes si notions de balisage...). Néanmoins, pour des raisons de sécurité (enlèvement de véhicules par exemple), les autres services peuvent demander de maintenir un dispositif pompier le temps de réaliser certaines actions.



V - La ronde (de commandement) :

Le GDO feux de structure rappelle que :

« *La surveillance permet de s'assurer de l'absence de reprise de feux. Elle doit être effectuée en continu sur le site, avec les moyens permettant de répondre à toute évolution défavorable de la situation. En situation courante, l'absence de point chaud vérifié pendant une période de deux heures peut permettre au COS de considérer le feu comme éteint.* »

La ronde n'est plus évoquée dans les guides de doctrines.

Le RIM abrogé par le sorite du GDO prévoyait la possibilité de la mise en œuvre d'une ronde.

« *La ronde consiste en un retour sur les lieux de l'intervention d'un officier pendant une phase de surveillance pour vérifier le contrôle de la situation... .* ».



Bien qu'elle ne soit plus inscrite dans les documents de doctrines, la « **ronde de commandement** » peut être mis en œuvre afin de contrôler ou faire évoluer une situation surveillée par des moyens SP maintenus sur les lieux de l'intervention.

Synthèses :

Même si le Chef de Groupe ne prend pas le COS, une analyse de la situation et le contrôle des actions en cours des CA sont nécessaires et obligatoires (responsabilité d'engagement) avant de quitter les lieux.

Afin de garantir la continuité des opérations lorsqu'on pend le COS ou le laisse à un autre CDG ou à un CAEP :

- Utiliser les outils permettant d'exercer le commandement et d'assurer la conduite des opérations (Ordre de conduite / Compte rendu de situation / SITAC...),
- Verbaliser et formuler clairement la situation, les actions en cours et la prise ou transmission de COS (pour des raisons d'efficacité, plusieurs personnes peuvent jouer le rôle de COS),
- En phase de surveillance, maintenir un moyen SP permettant de répondre à toute évolution défavorable (réactivation de foyer...ex : EP4 minimum avec un CAEP...),
- Le déblai et la surveillance sont des phases opérationnelles essentielles qui ne doivent pas être négligées : ne pas sous-estimer le risque d'exposition à l'accident (toxiques gazeux..),
- La ronde ne se substitue pas à la surveillance,
- Lorsque le « feu est éteint » ou la « mission de secours est terminée », les pompiers quittent définitivement les lieux de l'intervention, laissant le relai aux services concourants si besoin.

Exemple d'arbre décisionnel utilisé dans la doctrine départementale de certains SDIS :

